Commune de

Saint-André-les-Vergers

MODIFICATION N°8 DU PLU

Plan de zonage n°1a

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 29/06/2022
approuvant les dispositions de la modification n°8 du PLU.

Fait à Saint-André-les-Vergers
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 15/06/2022

APPROUVE LE : 29/06/2022

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts-de-France (siège social)
ZAC du Cheveldonné
5 rue des Molières
16.000 Soisy-sous-Montmorency
01 27 97 36 00

Agence Val-de-Loire
Zone d'activités Ecopars
Rue des Petites Ecuries
49400 Saumur
02 41 51 68 19

Agence Seine-Normandie
Parc d'activités Le Long Buisson
300 rue Clément Ader - Bât. 1
27400 Le Vaudreuil Cedex
02 32 32 52 23

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Légende

- Elément bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé à conserver ou à créer classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de protection des espaces boisés
- Elément du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Plantation à réaliser
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert, voie et passage public
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Cône de vue
- Chemin à conserver
- Couloir indicatif pour réalisation des voiries principales
- Marge de recul
- Principe d'accroche à la voirie existante
- Limite de zone ou de secteur

Contexte :

- Surfaces en eau

Zones et secteurs du plan :

UB : Zone destinée principalement à l'habitat collectif en ordre discontinu. Elle peut accueillir également les commerces, services et activités non polluantes.

UCA : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire dense

UCB : Zone vocation principale de recevoir les constructions à usage d'habitat

UCBa : Secteur destiné à l'accueil de logements seniors et/ou aux personnes porteuses de handicaps

UYA : Zone qui correspond à la partie urbanisée centrale de la commune où sont installées les activités commerciales

UYB : Zone qui correspond aux parties urbanisées situées en périphérie de la commune et où sont installées les activités économiques

1AUA : Zone d'urbanisation future qui présente une vocation principale d'habitat de densité assez élevée

1AUL : Zone d'urbanisation future destinée principalement aux activités de sports et de loisirs ainsi qu'aux constructions

1AUY : Zone à urbaniser destinée principalement aux activités économiques

2AUA : Zone naturelle destinée à l'extension urbaine future de la commune à vocation d'habitat

N : Zone naturelle, à protéger en raison de la qualité des milieux naturels
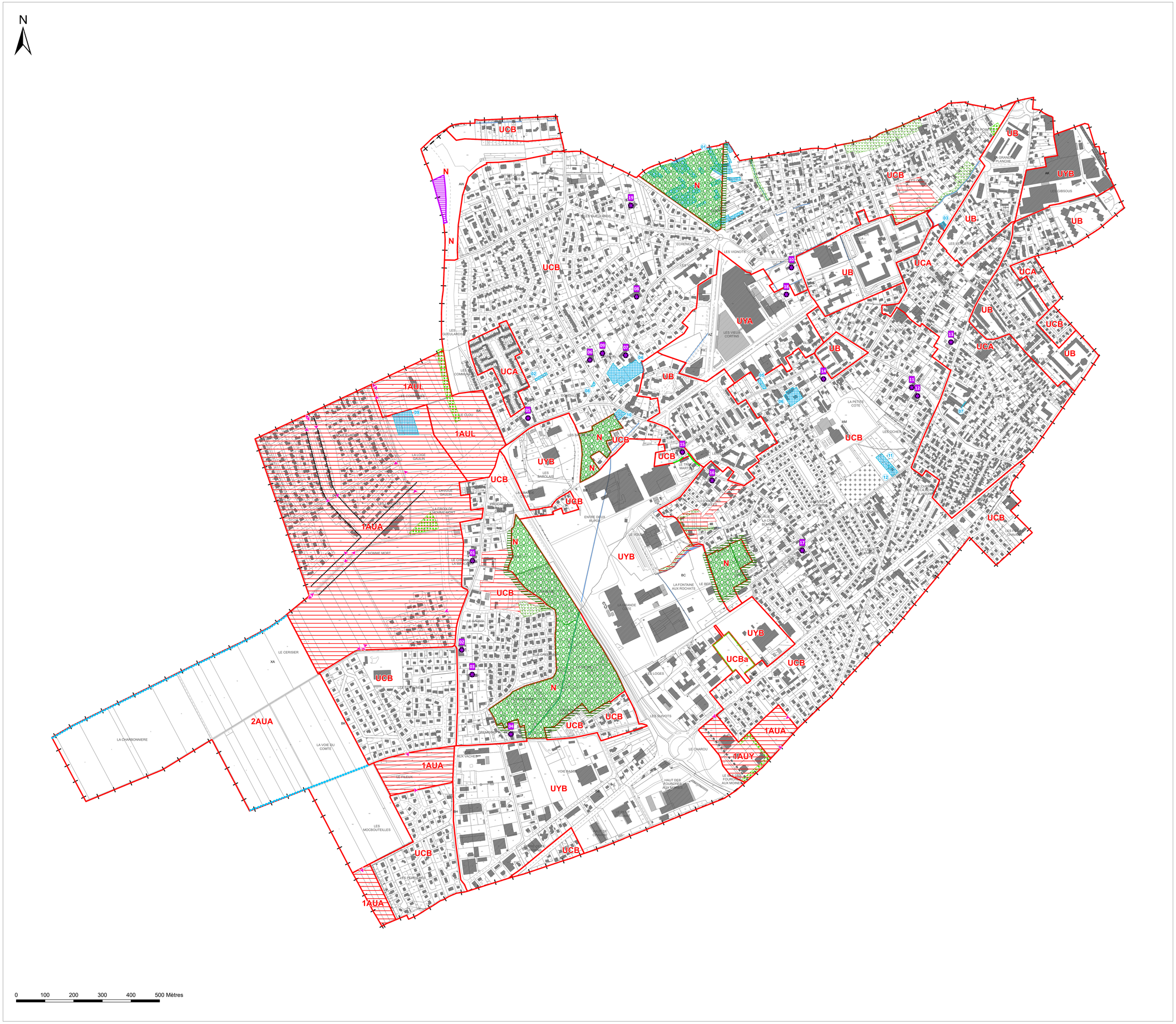
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	16 368 m²	Aménagement et valorisation du bois de l'Ile Germaine	Commune
ER n°2	385 m²	Réalisation d'une portion de voirie permettant le raccordement de la rue Edgar Quinet	Commune
ER n°3	387 m²	Création de stationnements non perméables ou éco-aménageables	Commune
ER n°4	6 350 m²	Continuité de la liaison douce - Espace vert - Aménagement public	Commune
ER n°5	482 m²	Création de stationnements non perméables ou éco-aménageables	Commune
ER n°6	2 524 m²	Aménagement de l'école municipale des arts et loisirs (EMAL) et création de stationnement non perméables ou éco-aménageables	Commune
ER n°7	71 m²	Aménagement d'une liaison douce entre l'école maternelle et l'école primaire Renoir	Commune
ER n°8	119 m²	Aménagement du carrefour	Commune
ER n°9	5 491 m²	Equipement public de loisirs et/ou d'enseignement	Commune
ER n°10	796 m²	Aménagement de stationnements non perméables ou éco-aménageables	Commune
ER n°11	1 389 m²	Agrandissement du complexe sportif Jean Bianchi	Commune
ER n°12	808 m²	Agrandissement du complexe sportif Jean Bianchi	Commune